



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 7 février 2025

TEXTE NOMINATIF

Texte 3

DÉCISION N° 57/ARM/CEMAAE

portant délégation de signature (État-major de l'armée de l'Air et de l'Espace).

Du 27 janvier 2025

DÉCISION N° 57/ARM/CEMAAE portant délégation de signature (État-major de l'armée de l'Air et de l'Espace).

Du 27 janvier 2025

NOR A R M L 2 5 5 1 4 1 5 5

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 569/ARM/CEMAAE du 19 juillet 2023 portant délégation de signature \(État-major de l'armée de l'Air et de l'Espace\).](#)

Référence de publication :

BOC n°11 du 07/2/2025

Le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,

Vu le décret n° 2007-1766 du 14 décembre 2007 modifié fixant les attributions du service industriel de l'aéronautique (JO n° 292 du 16 décembre 2007, texte n° 23) ;

Vu le décret n° 2009-869 du 15 juillet 2009 relatif aux attributions du ministre de la défense, du chef d'état-major des armées et des chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air (JO n° 162 du 16 juillet 2009, texte n° 30) ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu le décret n° 2020-1771 du 30 décembre 2020 modifié relatif aux services de soutien et aux services interarmées du ministère de la défense (JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte n° 46) ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2014 modifié relatif au service industriel de l'aéronautique (JO n° 112 du 15 mai 2014 ; texte n° 44) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié organisant l'exercice des attributions de l'ordonnateur principal du ministère de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 3) ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié relatif à la valorisation des innovateurs ayant mené des projets ou des actions non brevetables au sein du ministère de la défense, et notamment son article 2 (JO n° 98 du 27 avril 2022, texte n° 24),

Décide :

Art. 1er.

Délégation est donnée à M. le général de corps aérien Philippe MORALES, major général de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, à l'effet de signer, au nom du ministre des armées, les décisions de récompenses financières au profit de personnes ou de groupes de personnes à la suite d'une sélection des innovations ou projets innovants effectuée par un jury réuni à cet effet.

Art. 2.

La décision N° 569/ARM/CEMAAE du 19 juillet 2023 portant délégation de signature (État-major de l'armée de l'Air et de l'Espace) est abrogée.

Art. 3.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,*

Jérôme BELLANGER.